

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101

AVIS est par la présente donné que le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure au *Règlement de zonage 1101*, lors de la séance ordinaire qui aura lieu le **6 octobre 2020** à la salle du conseil située au 1580, chemin du Fer-à-Cheval à Sainte-Julie à 19 h 30. Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil par les moyens de participation suivants :

- sur place à la salle du Conseil;
- par courriel, avant 15h le 6 octobre 2020, à greffe@ville.sainte-julie.qc.ca
- par téléphone, avant 15h le 6 octobre 2020, au 450-922-7050.

Les interventions des citoyens à distance seront lues telles que formulées lors de la parole au public prévue pour cette demande de dérogation mineure.

DEMANDE N° 20-15 : 1750 et 1800, chemin du Fer-à-Cheval – Zone C-257

Cette demande a pour but d'autoriser :

- L'aménagement de cinq cases de stationnement supplémentaires adossées à la limite arrière du lot 5 542 254, soit sans distance par rapport à celle-ci, plutôt que 2 mètres;
- Une allée d'accès localisée à moins de 1,5 mètre du mur arrière du bâtiment, sur une distance maximale de 5,1 mètres, et à moins de 2 mètres de la limite arrière du lot 5 542 255, sur une distance maximale de 7,25 mètres;
- Une aire de circulation et de manœuvre des véhicules le long de la limite arrière du lot 5 542 255, soit sans distance par rapport à celle-ci, plutôt que 2 mètres;

le tout, contrairement aux dispositions de l'article 5.6.2.2 du *Règlement de zonage 1101*.

Cet immeuble porte les numéros de lot 5 542 255 et 5 542 254 du cadastre du Québec.

DEMANDE N° 20-16 : 300, rue de Murano – Zone M-247

Cette demande a pour but d'autoriser :

- L'implantation d'une enseigne sur socle en marge latérale, plutôt qu'en marge avant ou fixe sur rue, tel que prévu à l'article 8.6.1.5 du *Règlement de zonage 1101*.

Cet immeuble porte le numéro de lot 6 275 550 du cadastre du Québec.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 17 septembre 2020.

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes

Nathalie Deschesnes, OMA
Avocate